

**Compte-rendu de la réunion du 07 mai 2022**  
**du conseil d'administration de l'Amicale des Spécialistes**  
**des Matériels de Parachutage et de Largage**



**SEMPER VIGILANS, SEMPER SECURITAS**

Le conseil d'administration de l'ASMPL s'est réuni le samedi 07 mai 2022 à 09H30 chez Elisabeth JURAVER à Villebrumier. Afin de préparer la transition, Philippe et Christine GIMBERT, volontaires pour le futur conseil d'administration ont été conviés à cette réunion.

**Membres présents :**

- BURNY Marc
- COLOM Gérard
- TROUILLET Yannick
- TROUILLET Nadia
- CODEVELLE Pascale
- JURAVER Elisabeth
- TARRAT Georges
- RICHALET Isabelle
- LEFEBVRE Patrick

**Membres excusés :**

- VIALA Dominique
- MERMOZ Jean-Pierre
- VILLARD Jacques

**Ordre du jour :**

- Démissionnaires du conseil d'administration
- Volontaires entrant au conseil d'administration
- Membres du conseil d'administration restants
- Devenir de la page ASMPL hébergée sur le site officiel du conservatoire du pôle mémoire MATPARA et du poste de responsable du site Internet
- Point de situation sur les préparatifs de la journée annuelle
- Date prochaine réunion
- Récapitulatif des actions à mener

➤ **Démissionnaires du conseil d'administration**

4 membres quitteront le conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2022 :

- BURNY Marc
- COLOM Gérard (après transfert des comptes avec les futurs trésorier et président)
- VIALA Dominique
- LEFEBVRE Patrick

➤ **Volontaires entrants au conseil d'administration**

5 adhérents sont volontaires (5) pour intégrer le conseil d'administration (sous réserve d'être élus par l'assemblée générale du 20 mai 2022) :

- GIMBERT Philippe
- GIMBERT Christine
- VANDERSTRAETEN Virginie
- BULLOZ Michèle
- CHEVALIER Camille

➤ **Membres du conseil d'administration restants**

8 membres du conseil d'administration sont volontaires pour rester (sous réserve d'être réélus par l'assemblée générale du 20 mai 2022) :

- TARRAT Georges
- MERMOZ Jean-Pierre
- VILLARD Jacques
- JURAVER Elisabeth
- CODEVELLE Pascale
- TROUILLET Yannick
- TROUILLET Nadia
- RICHALET Isabelle

**Rappel des articles 11, 12 et 14 des statuts de l'ASMPL**

**ARTICLE 11 - Assemblée Générale Ordinaire**

*L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, de tous les membres.*

*L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.*

*L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.*

***Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.***

*Elle fixe aussi le montant du droit d'entrée.*

*Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.*

**ARTICLE 12 - Le conseil d'administration**

*L'ASMPL est administrée par un conseil d'administration composé de dix-huit membres au plus, choisis parmi les membres actifs.*

*Les membres du conseil sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année à l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.*

***Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres :***

- *Un(e) président(e).*
- *Deux vice-présidents (souhaitable le chef de détachement du 3ème RMA de Montauban).*
- *Un(e) secrétaire.*

- Un(e) trésorier(ière).
- Un(e) responsable tradition.
- Un(e) responsable site internet.
- Onze administrateurs.

*Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.*

#### **ARTICLE 14 - Rôles et missions des membres du conseil d'administration**

*Le bureau se réunit au minimum une fois par an sur convocation du Président et plus souvent si les circonstances l'exigent.*

*Les délibérations du conseil d'administration doivent être écrites et signées par le président et le secrétaire.*

*Le Président représente l'amicale en toute circonstance. Il dirige les travaux du conseil d'administration, sa voix est prépondérante en cas d'égalité des votes.*

*Le Secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des procès verbaux, de l'organisation des réunions, de la tenue des registres.*

*Le Trésorier opère les recettes et effectue les paiements votés par le conseil d'administration sous le visa du Président ou de son délégué. Le trésorier est habilité pour émettre des chèques sous le contrôle du Président. Il est tenu de les inscrire sur un livre de caisse qu'il présente annuellement au bureau. Pour l'assemblée générale le trésorier dresse un compte rendu de gestion pour l'année écoulée.*

*Le responsable Tradition est à l'écoute des « anciens » et de ce fait est le gardien de la mémoire de la spécialité.*

*Le responsable du site est l'administrateur du site de l'ASMPL.*

#### ➤ **Devenir de la page ASMPL hébergée sur le site officiel du conservatoire du pôle mémoire MATPARA et du poste de responsable du site Internet**

Gérard, démissionnaire du poste de trésorier et du conseil d'administration propose la nomination au sein du futur bureau d'un chargé de communication (en lieu et place du poste de responsable du site internet) qui pourrait lui envoyer toutes les informations que l'ASMPL souhaite voir intégrer dans la page ASMPL de son site "du pôle mémoire MATPARA".

#### ➤ **Point de situation sur les préparatifs de la journée annuelle**

- **Traiteur** : Pascale doit donner l'effectif final au traiteur le 17 mai matin. Toute inscription arrivant après la date du 16 mai ne sera retenue qu'après accord du traiteur donc de Pascale.

- **Salle des fêtes de Falguières** : le dossier "mairie" a été récupéré et sera complété (+ assurance et chèque de caution) par Philippe GIMBERT. Isabelle, responsable "salle" :

- effectuera l'état des lieux et la remise des clés avec la mairie le jeudi 19 à 14H00. Installation des tables et décoration le jeudi après-midi à compter de 14H30-15H00 avec les volontaires (voir tableau récapitulatif).

- contactera le numéro de téléphone indiqué sur une pancarte du lieu du futur lotissement (situé à coté de la salle) pour demander l'autorisation de garer des véhicules.

- organisera le nettoyage (et recrutera des volontaires) de la salle en vue de l'état des lieux "sortant" prévu le lundi 23.

- **Bière** : Pascale confirme la livraison des fûts et de la tireuse jeudi après-midi directement à la salle de Falguière. Récupération le jeudi suivant (matériel stocké chez Isabelle puis à la CMAP dans l'intervalle).

- **Sono** : la salle n'étant pas équipé d'une sono, Yannick confirme le prêt par le détachement. Mise en place jeudi après-midi.

- **Saut de démonstration** : dossier, NOTAM, potentiel Pilatus : tout est OK.
- **Vidéo avec écran** : sera ramené vendredi matin par un personnel de la STAT/TAP participant au repas.
- **Gobelets ASMPL** : table + tirelire à charge Betty.
- **Apéritif** : les courses seront faites par Gérard jeudi après-midi.
- **Filtrage entrée quartier Vergnes** : Jean-Pierre à compter de 8H15. Liste à récupérer auprès de Patrick ou Gérard.
- **Badges ASMPL** : à récupérer auprès de Patrick ; ils seront remis à l'entrée de la CMAP à compter de 8H30 par Georges et Betty.

Le secrétaire-adjoint  
Patrick LEFEBVRE



Le président  
Marc BURNY



➤ Récapitulatif des actions à mener :

ACTION A MENER	PAR QUI ?	ECHÉANCE
Etat des lieux et clefs salle de Falguière	Isabelle	19 mai à 14H00
Installation de la salle (tables, chaises, bâche ASMPL, décoration)	Marc, Isabelle, Gérard, Betty, Pascale et Georges	19 mai 2022 à compter de 14H30-15H00
Installation de la SONO du détachement	Yannick	
Courses pour apéritif, café, etc.	Gérard	
Livraison bière + tireuse	Pascale	
Liste des participants au SG du 9° RSAM	Patrick	19 mai 2022
Contact téléphone lotissement pour garage véhicules	Isabelle	Avant le 20 mai
Stand "gobelets"	Betty	20 mai 2022
Distribution des badges nominatifs des personnes participantes : entrée CMAP	Georges et Betty	
Cafetières + multiprise	Pascale et Betty	
Gel hydro-alcoolique	Nadia, Yannick et Patrick	
Cendriers	Patrick	
Contrôle des entrées dans le quartier à compter de 08H15 (liste à récupérer la veille)	Jean-Pierre	
SONO	Yannick	
Vidéo avec écran	Marc	
Nettoyage de la salle	Isabelle + volontaires	

